



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mai 2019

Nombre d'adhérents présents: 60

Nombre de pouvoirs : 48

Soit 108 votants

Partenaires présents : Gilda HOBERT (Mairie du 5^{ème} arrondissement), Corinne BRUNET BONDU (CAF du Rhône), Géry DRUON (Administrateur à la Fédération des centres sociaux du Rhône)

Geneviève MAURICE accueille les adhérents et les partenaires présents, en leur présentant le déroulement de l'Assemblée générale.

Elle donne la parole à Jeannine PLACET qui lit le rapport moral, puis à Pierre-Eric MASSE qui présente le rapport financier 2018 et le budget prévisionnel 2019. Mr Perrin, Commissaire aux comptes, rappelle ses missions et présente les conclusions de ses rapports qui sont mis à la disposition des adhérents.

Geneviève MAURICE invite les membres de l'AG à faire part de leurs remarques et/ou questions. Ce temps de l'AG est animé par Florence CARO.

Un adhérent s'interroge sur les tensions qu'a connues le CA, et qui ont amené plusieurs de ces membres à démissionner. Un membre du Bureau sortant confirme que les tensions ont été éprouvantes à vivre. Un membre du Bureau démissionnaire regrette que les alertes de Marc VENNETIER n'aient pas suffisamment été prises en compte par le Conseil d'administration. En réponse à une question à ce sujet, le Commissaire aux comptes rappelle ce qu'est une alerte : c'est une démarche qui relève de sa fonction et qu'il a l'obligation de mettre en œuvre dès lors que la continuité d'exploitation peut être remise en cause dans les 6 mois. En l'espèce, ce n'est pas le cas. A la demande d'une administratrice qui demande que soit levée toute ambiguïté sur de possible malversation, il indique que, dans le cadre de sa mission, il n'a relevé aucune anomalie. Si tel avait été le cas, il aurait eu l'obligation de les dénoncer, y compris auprès des autorités compétentes.

La représentante de la Mairie d'arrondissement constate la bonne gestion de l'association, et fait part de son soutien à l'association et au directeur, ainsi que celui de l'ensemble du Conseil d'arrondissement et celui de l'Adjoint au Maire de Lyon avec qui elle a échangé la veille. La représentante de la CAF rappelle que cette institution contrôle les comptes de l'ensemble des centres sociaux de son arrondissement : aucune anomalie n'a été relevée dans la gestion du Centre socio-culturel du Point du jour. Les mesures prises ont permis d'améliorer le résultat de l'association, et de conserver un fond de roulement supérieur à 3 mois, conformément aux recommandations de la CAF. Toutes deux, ainsi que plusieurs adhérents regrettent le départ du directeur et le remercient de son engagement. Le représentant de la Fédération des centres sociaux souligne l'importance des valeurs de respect dans les centres sociaux, qui doivent permettre à chacun et à chacune de s'exprimer.

Suite à une interrogation d'un adhérent au moment du vote de la 1^{ère} résolution sur le quitus, il indique que le fonctionnement d'un centre social ne peut pas être comparé à celui d'une copropriété et d'un syndic comme cela est envisagé. L'analogie ne lui paraît pas pertinente compte-tenu de l'attachement à l'intérêt général d'un centre social.

Aucun adhérent ne demandant un vote à bulletin secret, les résolutions sont votées à main levée.

La résolution 4 sur le montant de la cotisation fait débat. Il est proposé une cotisation plus faible pour les personnes qui sont uniquement bénévoles. Il s'agit de ne pas se priver de l'engagement bénévoles de certaines personnes qui ont pu faire part de leur opposition de principe de s'acquitter d'une cotisation compte tenu du temps qu'ils consacrent à l'association. Plusieurs personnes s'opposent, pour des raisons de principe également, à cette proposition. Ils estiment que la cotisation doit être la même pour tous. Il est décidé de voter cette résolution en 2 temps : le maintien de l'adhésion familiale à 15€ pour les usagers d'une part, une cotisation à 5€ pour les bénévoles n'ayant pas d'autres activités d'autre part, en précisant qu'il s'agit là d'un minimum.

Résultat des votes des résolutions

	OUI	NON	ABSTENTION
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports dans toute leur teneur ainsi que le bilan général et les comptes de l'exercice 2018, tels qu'ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au cours de cet exercice.	96	0	12
L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 2424 € de l'exercice 2018 en report à nouveau.	104	0	4
L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2019 tel qu'il lui a été présenté.	103	0	5
L'Assemblée Générale décide de maintenir le montant de la carte d'adhésion, pour la saison 2019/2020, à 15 € par famille pour les usagers,	108	0	0
et de le fixer à 5 € minimum pour les bénévoles ne pratiquant pas d'autre activité que leur seul engagement bénévole.	92	16	0
L'Assemblée Générale donne pouvoir au Bureau et au Directeur pour effectuer les formalités administratives et juridiques relatives aux décisions prises par l'Assemblée Générale.	108	0	0

L'ensemble des résolutions sont adoptées.

Renouvellement du Conseil d'administration

Collège Usagers – 17 sièges

4 sièges vacants après l'AG de 2018

1 radiation

4 démissions

5 administrateurs en fin de mandat

☛ Soit 14 sièges à pourvoir

Collège Associations – 4 sièges

Pas de siège vacant

☛ Soit 0 siège à pourvoir

Constatant le grand nombre de sièges à pourvoir, un adhérent fait part de son souhait d'être candidat au CA et invite d'autres adhérents à se porter candidat pour soutenir l'association. Notre règlement intérieur prévoit que les candidatures doivent être adressées par écrit en amont de l'AG. Aussi, il n'est pas possible de faire acte de candidature en séance. Il est en revanche possible pour un-e adhérent-e d'assister au CA en qualité d'observateur, et potentiellement à être coopté-e en cours d'année.

Ont été élus :

- CLAVEL Marie-Odile, avec 95 voix sur 100 suffrages exprimés
- CLERGIRONNET Francine, avec 100 voix sur 100 suffrages exprimés
- COURBON Sébastien, avec 100 voix sur 100 suffrages exprimés
- DEGAND Alain, avec 94 voix sur 100 suffrages exprimés
- MASSE Pierre-Eric, avec 92 voix sur 100 suffrages exprimés
- RUAL Joëlle, avec 96 voix sur 100 suffrages exprimés

L'Assemblée générale s'est poursuivie en sous-groupes pour échanger sur les orientations du projet social et du projet familles 2019/2023 qui ont été déposés récemment à la CAF du Rhône.

Lyon, le 4 juin 2019